

Conditions générales d'affaires pour les services et les fournitures

1. Offre et commande

Nos offres sont sans engagement en termes de prix, date de livraison et délai de livraison. Si une date de livraison convenue est dépassée de plus de 12 semaines et si une période supplémentaire raisonnable fixée par le client a expiré sans succès, le client peut se retirer du contrat. D'autres revendications sont exclues, sauf accord contraire. Tous les délais de livraison commencent le jour où la confirmation de commande est émise. Lieu de livraison est notre siège social à Worb. Dans tous les cas, la livraison est à la charge et aux risques de l'acheteur. Les événements imprévus tels que la force majeure, la mobilisation, la guerre, les conflits du travail, les guerres ou autres perturbations, les retards de transport, les grèves ou autres interruptions de production nous libèrent de leur obligation de livrer à temps. Les demandes de dommages-intérêts à cet égard sont exclues. Le risque est transféré à l'acheteur lors de la remise de la marchandise commandée à la personne effectuant le transport. Ceci s'applique également si nous utilisons nos propres moyens de transport. Nous sommes en droit, mais pas obligés, d'assurer les marchandises à expédier aux frais du client contre les risques de transport de toutes sortes. Cela n'a aucune influence sur le transfert des risques. Nous avons droit à des livraisons partielles.

2. Conclusion du contrat

Les contrats avec nous ne viennent que lorsqu'ils sont confirmés par nous par écrit ou lorsque nous leur correspondons par le transfert des marchandises. Toutes les offres sont sans engagement, sauf si leur responsabilité est explicitement soulignée. La conclusion du contrat est exclusivement basée sur ces termes et conditions, qui sont reconnus par le client ou l'acceptation des biens ou services commandés par le client. Ceci s'applique également si nous ne contredisons pas

expressément les autres termes et conditions du client. Les accords subsidiaires, les changements ou les ajouts à ces conditions et nos offres nécessitent notre confirmation écrite.

3. Conditions de paiement

Tous les prix sont nets du siège social de notre société. Tous les frais de port, en particulier l'assurance de l'emballage, du transport et du transport ainsi que la TVA sont à la charge de l'acheteur. Les prix et les coûts supplémentaires sont calculés conformément à notre liste de prix applicable au moment de la livraison. La rémunération pour les services résulte du contrat. Les prix convenus sont dus dans leur ensemble immédiatement après la livraison des marchandises ou après la fourniture du service pour le paiement, sauf accord contraire. Une augmentation de prix unilatérale de notre part est autorisée si le prix catalogue des appareils ou des biens à livrer ou des services à fournir a augmenté. Ceci doit être communiqué par écrit au client au plus tard un mois avant la date de livraison. Le client a alors le droit de résilier le contrat au moyen d'une déclaration écrite dans les 14 jours suivant l'annonce de l'augmentation de prix. S'il ne le fait pas, le nouveau prix catalogue augmenté et publié est accepté. Si les paiements ne sont pas effectués dans les 30 jours suivant la date de facturation ou de service, nous facturons des intérêts de retard conformément aux dispositions légales. L'affirmation de dommages supplémentaires causés par un retard reste réservée. Le client n'a aucun droit de rétractation à nos réclamations. La compensation contre des demandes reconventionnelles n'est possible que si ces demandes reconventionnelles sont incontestées ou légalement établies par nous. Toute réclamation découlant des contrats ne peut être cédée par le client à des tiers qu'avec notre accord écrit. En cas de doute sur la solvabilité de l'acheteur, nous nous réservons le droit d'exiger un acompte ou un acompte pour l'activité en cours.

4. Acceptation

Le client est obligé d'accepter l'article commandé ou le service convenu. Lors de l'acceptation, il doit se satisfaire du bon état de l'objet de l'achat ou du service. L'acceptation doit avoir lieu dès que nous avons offert la livraison de l'article ou la fourniture du service. Si l'acceptation n'a pas lieu dans les 8 jours, nous avons toujours droit au prix convenu. Si l'acheteur est en défaut d'acceptation, il doit rembourser les frais de financement et de stockage engagés par nous. Si nous demandons l'acceptation des articles commandés avec l'indication que les articles sont utilisés après l'expiration d'une période de deux mois et que le client n'accepte pas les articles commandés dans ce délai, nous aurons le droit de donner les articles directement sur le compte du client recycler. Le produit de la vente sera déduit de l'obligation de paiement du client après déduction des éventuels coûts d'utilisation. Si l'acheteur n'accepte pas entièrement ou partiellement le service convenu, nous pouvons exiger au moins 50% de la compensation convenue pour le service en tant qu'indemnité forfaitaire pour les coûts encourus et les profits perdus de l'acheteur. Si des dommages plus élevés doivent être réclamés, cela doit être prouvé en détail. L'acheteur a le droit de payer moins s'il prouve que nous n'avons pas subi de pertes significativement plus faibles que le remplacement forfaitaire susmentionné.

5. Emballage

Nous livrons nos produits dans des boîtes ou dans nos cartons standard. Les cartons sont calculés au coût et ne sont pas repris. Pour les boîtes – retour en port payé requis – frais d'utilisation 1/3 facturés, 2/3 sont utilisés comme un montant de dépôt et peuvent être remboursés.

6. Garantie

Pour les objets contractuels usagés, nous n'assumons aucune responsabilité. La garantie est exclue dans la mesure requise par la loi. Pour le reste, nous assumons la garantie comme suit:

a) pour les défauts de la marchandise en ce qui concerne les marchandises livrées, y compris les manuels et autres documents seront réparés par nous dans la période de garantie de 12 mois à compter de la livraison. Après l'expiration de ces 12 mois, la demande de garantie devient prescrite. Notre obligation de garantie se limite à notre choix de réparer nos locaux ou de les remplacer. Les pièces remplacées sont reprises par nous et deviennent notre propriété.

b) pour les services contractuels dans le domaine des logiciels individuels, pour l'adaptation spécifique des logiciels standard, pour la mise en réseau, pour l'adaptation détaillée du matériel aux besoins du client ainsi que d'autres services contractuels, nous assumons la garantie du respect des spécifications écrites. D'autres demandes de garantie sont exclues. La période de garantie est de 12 mois à compter de la date d'acceptation. L'acceptation est valable au plus tard avec la mise en service comme terminée.

c) Nous n'assumons aucune responsabilité pour la perte de données, de programmes ou de parties de programme ainsi que pour leurs dommages. Toute obligation de garantie de notre part expirera si, sans notre accord, les produits défectueux ont été soumis à des réparations de nuit ou à d'autres travaux. Nous n'assumons aucune garantie pour les défauts dus à une usure normale ou à une mauvaise manipulation. Nous ne garantissons pas non plus que des programmes ou d'autres logiciels peuvent convenir à l'utilisateur. Si la réparation du défaut échoue pour cause de réparation ou de remplacement après au moins trois tentatives de rectification, l'acheteur peut exiger une réduction appropriée du

prix d'achat ou l'annulation du contrat. Chaque client est seul responsable de s'assurer que les produits achetés chez nous ou le programme acheté chez nous sont exécutables sur le système informatique destiné à être utilisé avec ce produit ou que les produits achetés sont utilisables pour les programmes envisagés. Nous n'assumons aucune garantie pour cela. Enfin, le client est tenu d'examiner le travail effectué ou les marchandises livrées pour des défauts évidents ainsi que des erreurs de livraison et de défaillance. Les défauts évidents, en particulier l'absence de supports de données ou de manuels ainsi que des dommages considérables et facilement visibles sur les marchandises, doivent nous être signalés par écrit dans les cinq jours suivant la livraison. Les insuffisances qui ne sont pas évidentes doivent être signalées dans les cinq jours suivant la découverte du client. En cas de manquement à l'obligation d'inspection et de notification des défauts, le service ou les marchandises sont réputés approuvés en raison du vice en question.

7. Participation du client

Le client nous fournira toutes les informations nécessaires pour fournir des services immédiatement et gratuitement. Le client supporte les frais supplémentaires qui se présentent pour nous car le travail doit être répété à la suite d'une information incorrecte ou incomplète fournie par le client.

8. Protection pour les tiers

Sauf convention contraire, nous n'assumons aucune responsabilité pour le fait que les marchandises livrées par nous ne violent pas les droits de propriété industrielle de tiers. Le client est obligé de nous informer immédiatement s'il est accusé de telles blessures. Si les marchandises livrées ou les programmes ont été construits ou créés conformément aux traites ou aux instructions du client, l'acheteur doit nous indemniser de toutes les réclamations découlant des violations des

droits de propriété industrielle par des tiers. Si l'acheteur malgré les demandes de non-responsabilité ci-dessus contre nous, de sorte que ces demandes sont limitées à notre discrétion, que l'acheteur peut exiger que l'unité nous est modifiée jusqu'à ce qu'il ne soit plus contrefaisant ou que nous le client un droit d'utilisation fournir ou que nous remplaçons l'équipement ou d'un programme par celui qui ne viole aucun droit de tiers et répond aux exigences du client ou que nous prenons de nouveau la puissance et de l'équipement ou des programmes et de faire rapport à l'acheteur le prix d'achat moins un montant raisonnable pour l'utilisation et l'amortissement, En tout état de cause, nous ne sommes également responsables à cet égard que du montant du prix d'achat correspondant.

9. Réserve de propriété

Tous les biens, programmes, supports de données, etc. restent notre propriété jusqu'au paiement complet ou jusqu'à l'accomplissement de toutes nos réclamations contre le client. Lors du traitement, nous devenons propriétaires des choses nouvellement fabriquées. L'acheteur effectue tout travail ou traitement pour nous sans nos obligations découlant de cela. La vente des biens ou programmes livrés est uniquement autorisée dans le cadre de l'activité ordonnée du client. Le client doit nous informer immédiatement de tout accès par des tiers aux marchandises en réserve ou des réclamations cédées à l'avance, en remettant tous les documents nécessaires à une intervention. Les frais d'intervention sont à la charge de l'acheteur.

10. Responsabilité

Dommmages et demandes d'indemnisation Aufwandung- par l'acheteur (ci-après: des dommages et intérêts), quelle que soit la raison juridique, y compris la violation des droits découlant dans le cadre du contrat ou un délit, sont exclus. Toutefois, la demande de dommages-intérêts pour violation des obligations contractuelles essentielles est limitée au préjudice contractuellement typique prévisible. Cela vaut également pour les manquements à nos devoirs de la part de nos représentants légaux et agents d'exécution. Une modification de la charge de la preuve au détriment de l'acheteur n'est pas liée à la réglementation ci-dessus. Pour les autres dommages matériels, il existe une assurance responsabilité civile normale, avec les conditions habituelles et une somme assurée de CHF 5'000'000.-. Responsabilité pour les dommages indirects ou consécutifs, tels que Les pertes de production, les pertes d'exploitation, les pertes de bénéfices, etc. sont exclues. De même, la responsabilité pour les dommages de retard est exclue. La responsabilité est exclue pour les dommages causés par des virus logiciels ou des manipulations de programmes par des tiers. En outre, nous ne sommes pas responsables des dommages résultant de documents défectueux du client, de défaillance technique ou d'usure du matériel et de rappel. En outre, il est une fois de plus précisé que nous n'assumons aucune responsabilité pour les données perdues, les programmes ou les parties de programme. Il est également précisé que le client est responsable de ses propres données. En particulier, il est de la responsabilité du client d'effectuer une sauvegarde des données à intervalles suffisants.

11. Inefficacité des commandes individuelles

Si une disposition de ces conditions est inefficace, elle sera remplacée par cette

disposition effective qui se rapproche le plus de l'objectif économique de la disposition invalide. Tous les autres termes restent en vigueur.

12. Tribunal compétent/Loi applicable

La compétence est Berne. Le lieu d'exécution est CH-3076 Worb. Toutes les relations juridiques et les contrats avec nous sont soumis à la loi suisse. Pour les livraisons à l'étranger, l'application de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises (CISG) est exclue. En septembre 2008.

Juni 2015 © BiLL GmbH / CH-3076 Worb